

SRD2 / Identification des actionnaires - Conditions générales et grille tarifaire

BANQUE FÉDÉRATIVE Crédit Mutuel

Acceptation des conditions générales

Toute demande d'identification d'actionnaires reçue par la BFCM implique l'acceptation des présentes conditions. Ces conditions sont publiées sur le site de la BFCM, et sont communiquées sur demande.

Conditions générales et tarifs

En application de la Directive (UE) 2017-828 (« Shareholder Rights Directive », dite « SRD2 »), la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) transmettra, aux émetteurs qui lui en feront la demande, l'identification de leurs actionnaires en position dans ses livres.

Cependant, si l'émetteur confie le traitement de sa demande à un intermédiaire (« shareholder ID provider »), la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) n'y fera réponse que si elle a la garantie que ce shareholder ID provider traitera les données personnelles des clients actionnaires en conformité avec les exigences du Règlement RGDP :

- Soit que l'émetteur a fait transiter sa demande par un CSD européen, impliquant qu'il se conforme à ses règles en matière de protection des données personnelles
- Soit que le shareholder ID provider nous aura préalablement signé une lettre d'engagement à respecter le RGDP (Confirmation Letter).

Les demandes envoyées seront réputées être valablement reçues par la BFCM après réception des justificatifs susmentionnés. Le « délai de l'émetteur » indiqué dans la demande d'identification peut ainsi s'en trouver différé.

Depuis 01/01/2022, la grille tarifaire propre à cette prestation d'identification des actionnaires est la suivante :

Commission Fixe	200 €
Commission variable par tranche de 1 000 actionnaires	
si nb actionnaires < ou = 1000	0
par tranche de 1 000 actionnaires au-delà des 1 000 premiers	75 €

Toute demande d'identification d'actionnaires fait l'objet d'une facture adressée par la BFCM au mandataire désigné par la société émettrice ou, à défaut, à la société émettrice, et est payable sous un délai de 30 jours à compter de la date de son émission.

A défaut de paiement d'une facture par une société émettrice ou son mandataire, la BFCM se réserverait le droit, sans notification préalable, de ne pas répondre à une demande d'identification ultérieure de cette société émettrice ou de son mandataire.

Tous les prix publiés dans ce document peuvent être modifiés sans préavis.

Ce document est soumis au droit français. En cas de litige, compétence exclusive est attribuée au Tribunal Judiciaire de STRASBOURG.